

Présents : Jean-Pierre AUBIN, Gérard BRECHAUD, Daniel BRY, Paul-Henri de VITTON, Georges MASSA (Suppléant de Paul-Henri de VITTON), Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Philippe WAROT (Suppléant de Solange SCHLEGEL), Christine GESBERT, François DELATOUCHE, Alain BARILLER, Robert TROU, Michel DURAND, Jean-Marie LETARD et Yvon BUARD.

Absent :

Excusés : Daniel BOUVET, Robert MASSOT

Secrétaire de séance : M. Gérard BRECHAUD

Nombre de membres en exercice : 16

Date de la convocation : 26 mai 2014

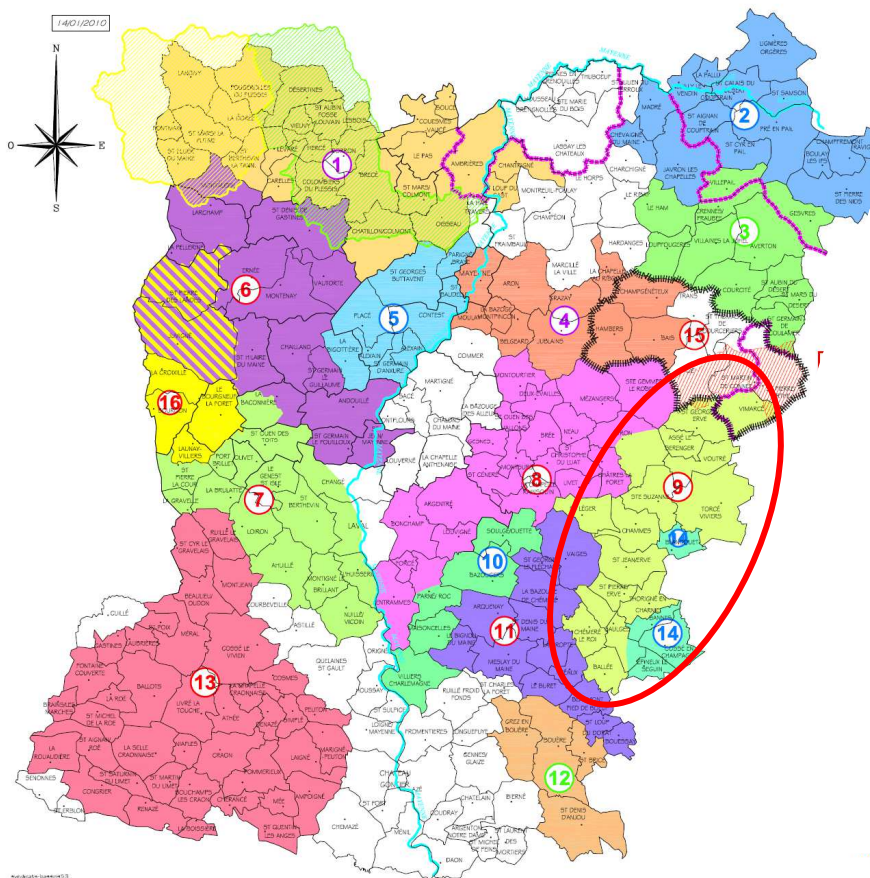
Assistait également à la réunion :

- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve

PRESENTATION DU SYNDICAT

Madame la Présidente laisse la parole à Xavier SEIGNEURET pour la présentation du Syndicat du Bassin de l'Erve.

> Localisation :



> En quelques chiffres :

Le Syndicat de bassin c'est :

- 16 communes (ASSE LE BERENGER, BALLEE, CHAMMES, CHEMERE LE ROI, EVRON, ST GEORGES SUR ERVE, ST JEAN SUR ERVE, ST LEGER EN CHARNIE, ST PIERRE SUR ERVE, STE SUZANNE, SAULGES, THORIGNE EN CHARNIE, TORCE VIVIERS EN CHARNIE, VAIGES, VIMARCE, VOUTRE)
- Bassin versant = 237,8 km²

- 9 affluents principaux
- 109 km de cours d'eau principal
- Source à VIMARCE à 200m d'altitude
- Syndicat créé en 1985

> Les compétences du Syndicat : (par arrêté du 12 décembre 2012)

- Connaissance des ressources en eau
- Conservation quantitative et qualitative de l'eau
- Aménagement des conditions d'écoulement de l'eau par protection des rives, amélioration du lit
- Restauration de la continuité et de la morphologie des cours d'eau
- Entretien périodique du cours et des berges de la rivière dans un cadre validé réglementairement
- Optimisation des conditions de vie biologique en période d'étiage et le bon fonctionnement hydraulique
- Identification, restauration, entretien, préservation des zones humides situées dans le lit majeur des cours d'eau
- Sensibilisation de toute population sur les problématiques de la qualité des cours d'eau

> L'intersyndicat:

Membre du regroupement intersyndical avec la VAIGE, le VICOIN, la JOUANNE, la TAUDE et l'ERVE & TREULON

Mutualisation des moyens

- **Humains** : Techniciens et Secrétaire

Agents mis à disposition par le Syndicat du Bassin de l'ERVE

- ✓ Xavier SEIGNEURET: Technicien pour l'ERVE et la VAIGE
- ✓ Nicolas BOILEAU : technicien pour la JOUANNE et Le VICOIN
- ✓ Yohann LUCAS : Responsable technique des 6 Syndicats
- ✓ Cécilia ANDRE : technicienne pour la TAUDE et L'ERVE AVAL ET TREULON
- ✓ Aurélie MASSOT : Secrétaire des Syndicats de l'ERVE, de la JOUANNE, de la VAIGE et du VICOIN

- **Matériels** : Partage des frais

Achats de matériels (tronçonneuse, débroussailleuse, tachéomètre, ordinateurs, ...)

Locations de véhicules, de l'atelier à ST BERTHEVIN et du bureau à STE SUZANNE

↪ Coûts réglés par le Syndicat de l'ERVE puis demande de remboursement de leurs parts à chaque syndicat

Info : Site internet commun en cours de construction

> Les principaux textes de loi :

- ↪ Directive Cadre européenne (DCE) : *Bon état écologique pour 2015*
- ↪ Lois sur l'eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA) : *Permettre la reconquête de l'état écologique des cours d'eau*
- ↪ Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) : *Instrument de planification qui fixe les orientations de la gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général*
- ↪ Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE) : *Déclinaison locale du SDAGE*
 - La qualité des eaux
 - La morphologie
- ↪ Classement des Cours d'eau (Arrêté du 17 Juillet 2012)
- ↪ Régime Juridique des Cours d'eau

> Périmètre du SDAGE Loire Bretagne :

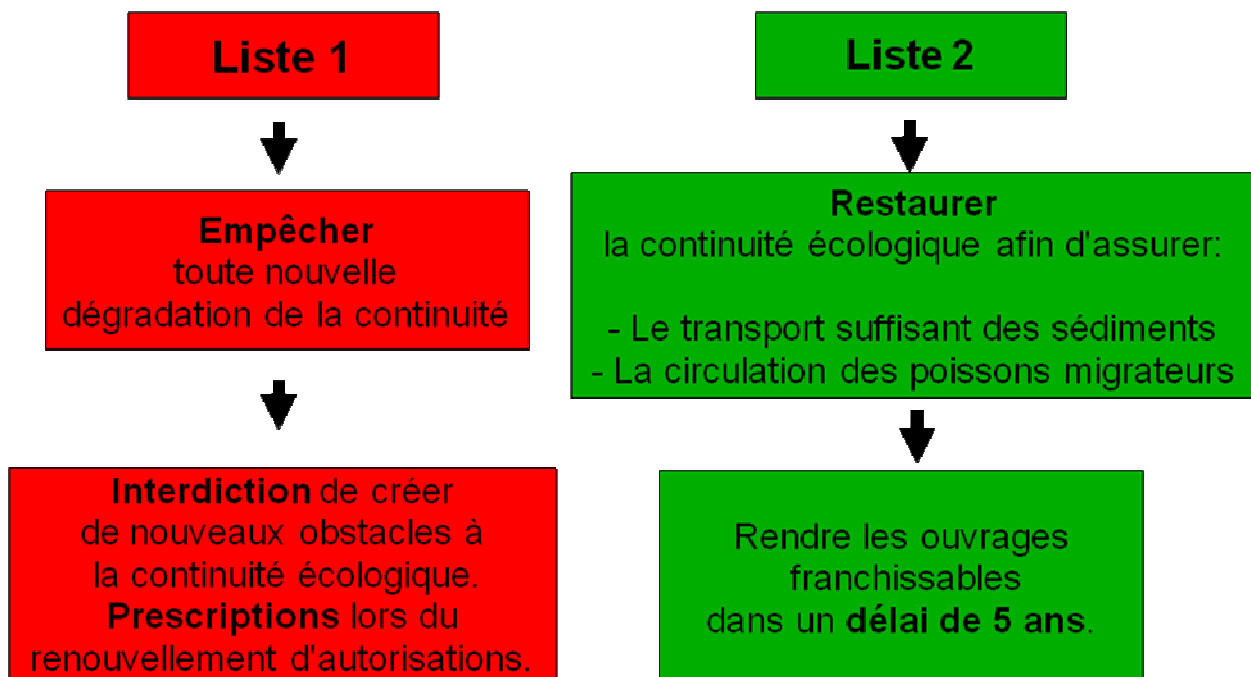




> Périmètre du SAGE Sarthe aval :



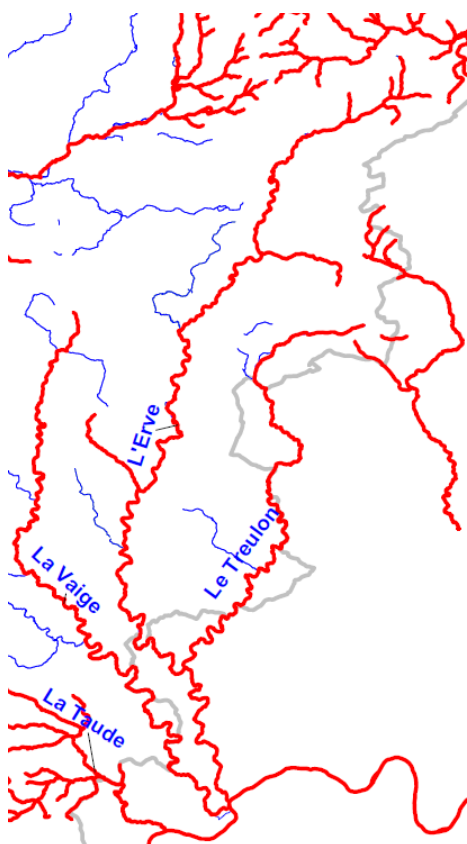
Les SAGE du bassin versant de la Maine



Un cours d'eau peut être :

- Liste 1
- Liste 2
- Liste 1 et 2
- Non classé

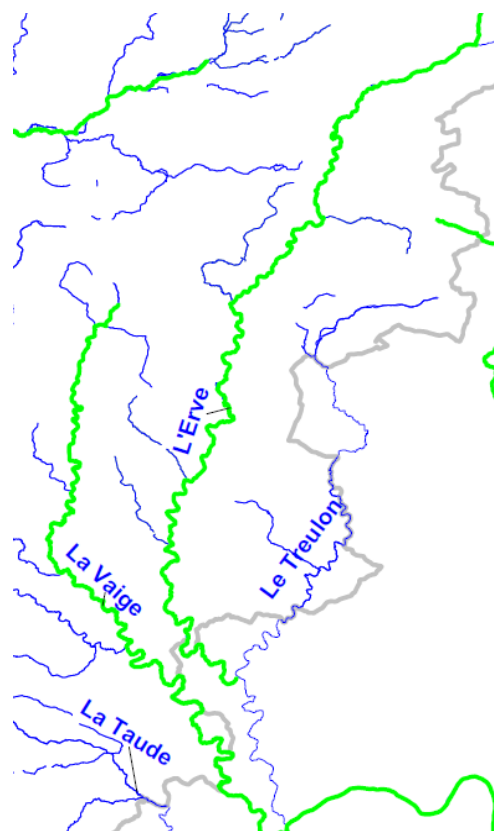
Les classements sont révisables tous les 5 ans.



En liste 1

- la rivière l'Erve (cours principal)
- les affluents de l'Erve à l'amont de la confluence avec le Grilmont
- l'Ambrier
- le Langrotte,
- le Treulon et les Faucherries

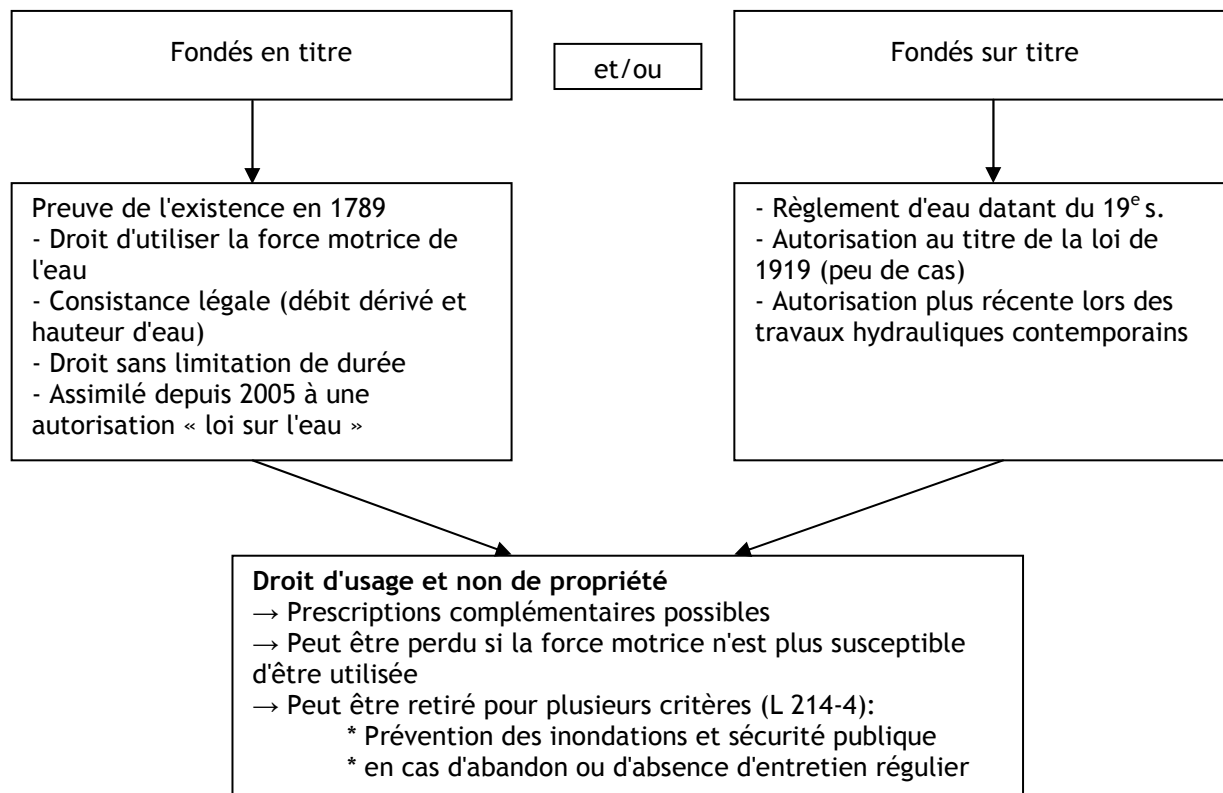
L'ERVE



En liste 2

- la rivière l'Erve (cours principal)
- 34 ouvrages concernés

> Les droits d'eau :



Sur l'Erve : 19 droits d'eau valides, et 12 non valides

> Le Contrat Restauration Entretien (CRE) :

Signé le 5 Septembre 2007 entre :

- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Le Département de la Mayenne
- La Région
- La Préfecture de la Mayenne

Montant : 1 014 923 € dont 325 233€ à la charge du Syndicat

- Durée : 5 ans

Enquête publique avec Avis favorable et Première Déclaration d'Intérêt Général autorisant les travaux en 2008

↳ Différentes actions :

- ✓ Restauration de la ripisylve
 - Débroussaillage
 - Plantations
 - ✓ Lutte contre le piétinement
 - Aménagement d'abreuvoirs
 - Clôtures

Les différents éléments à prendre en compte :

 - *Etat de l'abreuvoir existant et importance de la dégradation des berges et du lit qui y est associé ;*
 - *Nombre d'animaux présent et durée de la mise à l'herbe des animaux ;*
 - *Type d'animaux (bovins, équins, moutons...).*
 - ✓ Lutte contre les plantes envahissantes
 - Jussie
 - Élodée du Canada
 - Renouée du Japon
 - ✓ Continuité écologique et morphologie
 - ✓ Suivi des indicateurs
 - IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) = Petite faune de la rivière
 - IBD (Indice Biologique Diatomées) = Algues microscopiques
 - IPR (Indice Poisson Rivière) = Pêche électrique
 - ✓ Actions sur la morphologie
- Entre 2008 et 2014 : 4 ouvrages supprimés à CHAMMES, 3 à SAINTE SUZANNE, 2 en projet cette année

> Etude sur les ouvrages hydrauliques :

- ↳ 1° étude conduite 2007 - 2010 (HYDROCONCEPT)
 - Avis défavorable du Commissaire enquêteur
 - Des points importants sont à reprendre
- ↳ 2° étude 2011- 2014 (CARICAIE- BIEF)
 - Visite de terrain
 - Élaboration d'un AVP pour chaque site / plusieurs solutions >> *Difficultés rencontrées lors de cette phase*
- ↳ Actuellement
 - Élaboration de 10 dossiers au stade PRO
 - Dialogue à reprendre sur les autres sites

> Etude Bilan CRE 2008/2013 : Préparation d'un nouveau CTMA 2014/2019

Obligation stipulée lors de la signature du CRE en 2007

Etude technique et sociologique

- ↳ Passage terrain
- ↳ Entretien physique et téléphonique

Proposition d'action sur les 5 prochaines années

- ↳ Ruisseaux / Zones Humides / Ouvrages

Préparation des éléments administratifs pour DIG et enquête publique

Choix du Bureau d'études AQUASCOP (49) : 27 000€

Après relecture du Rapport d'analyse des offres, les délégués décident de valider le choix du bureau d'études AQUASCOP pour la réalisation de cette étude bilan du CRE de l'Erve. Pour rappel cette étude est financée à hauteur de 80% Une réunion de démarrage sera organisée début Juillet avec le Comité de Pilotage

M. DELATOCHE demande s'il est possible d'avoir un état des lieux aujourd'hui de l'Erve. Quelles sont les interventions les plus urgentes ?

Xavier SEIGNEURET précise que des suivis des indicateurs sont réalisés tous les ans. L'état chimique est bon mais l'atteinte du bon état écologique ne pourrait intervenir qu'en intervenant sur la morphologie du cours d'eau. En effet un cours d'eau doit contenir une eau de bonne qualité chimique mais il faut également que les espèces animales et végétales qui y vivent soient peu perturbées.

Sur le point de suivi de l'ancien plan d'eau de SAINTE SUZANNE, l'état est meilleur qu'avant. Les poissons d'eau vive de 1^{er} catégorie recherchés ont été trouvés, nous avons une amélioration des indices IBG, IBD et IPR. Même constat sur le point de suivi au BRULY à CHAMMES.

Au niveau sanitaire, il y a eu quelques cas de leptospirose sur l'Erve. Cette maladie est due à l'urine de rat et/ou ragondins.

M. BUARD demande pourquoi les droits de pêche n'ont pas été rétrocédés après les travaux réglés par des financements publics (débroussaillage).

Xavier SEIGNEURET précise que ce décret a été voté après la Déclaration d'Intérêt Général des travaux sur l'Erve. Ce sera sans doute le cas, par contre, pour la prochaine DIG (une réponse écrite a été adressée en début d'année à Monsieur le Maire de VOUTRE).

M. de VITTON souhaite revenir sur l'étude ouvrages pour mettre en avant le manque de concertation avec CARICAIE pour la préparation des Avant-projets, une seule visite, ce n'est pas suffisant pour réaliser un avant-projet. Les coûts proposés pour la mise en place d'une passe à poissons vont de 100 à 150 000 € avec 50% à la charge des riverains. Il serait peut être plus judicieux de réfléchir à d'autres systèmes.

Xavier SEIGNEURET précise qu'un travail doit être fait au cas par cas tout en respectant l'Intérêt Général.

Une rencontre avec le bureau d'études doit être organisée à court terme.

POINT SUR LES TRAVAUX

> Création d'une aire de ralentissement dynamique : Moulin de Basset à VIMARCE

Coût = 7 000 €

Une rencontre est à prévoir avec les propriétaires pour la signature des conventions de sur-inondation et de travaux.

Conformément à la demande de la Police de l'Eau, un dossier de déclaration sera préparé par le service technique du Syndicat, les travaux ne pourront commencer qu'à la suite de la réponse de la DDT.

Le Syndicat de bassin n'ayant pas la compétence « inondation » il est envisagé que le cout de l'opération soit imputé à la commune de SAINT GEORGES SUR ERVE, une convention devra être mise en place.

> Travaux de déplacement de l'Erve : Station d'eau potable de Gratte sac à VOUTRE

- Retracer du lit sur 100 m : Enrochement et mise en place de granulats
- Suppression de l'ouvrage
- Création de clôture + échaliers
- Plantations
- Création d'une nouvelle prise d'eau
- Nettoyage du ruisseau du Merdereau et remplacement de busage

Entreprise retenue = SARL LEMEE GAUTHEUR

Montant des travaux = 39 000 €

Prise en charge par SB Erve environ 10 000 € (financés à 80% dans le cadre du C.R.E.)

Travaux prévus dès septembre 2014 sous Maitrise d'Ouvrage Syndicat de Bassin de l'Erve.

> Travaux sur la continuité écologique : Moulin de Rochebrault à THORIGNE/ST PIERRE

Demande de la 3C : réalisation commune des travaux (aménagement du restaurant et du barrage)

Pour rappel, il était prévu cette année une suppression du clapet et du déversoir et l'aménagement d'une rampe en enrochement permettant un partage des débits dans les deux bras en toutes saisons.

M. de VITTON indique que le projet prévu est inquiétant pour le risque de crue au Moulin. Le Moulin de la Rochebrault a un droit d'eau valide également qui serait perdu si le projet venait à voir le jour.

Xavier SEIGNEURET précise que le propriétaire des parcelles en amont est la 3C, une présentation des différentes solutions (suppression, arasement partiel, passe à poisson et rivière de contournement) a été faite en 2012 aux élus de la 3C en montrant les avantages et inconvénients de chaque scénario. Le propriétaire de l'ouvrage, la 3C a choisi cette solution.

Il est décidé d'un rendez-vous sur place avec les représentants de la 3C pour évoquer ce projet.

> Travaux d'entretien de l'Erve : Débroussaillage, Abreuvoirs et Plantes envahissantes

Secteur concerné : Amont ASSE LE BERENGER (Moulin d'Assé) au lavoir de VIMARCE

Débroussaillage sélectif

Enlèvement de l'Elodée du Canada

Reprise des abreuvoirs sauvages et création d'abreuvoirs (travaux basés sur le volontariat des exploitants)

Un courrier du SB Erve sera adressé fin Juin pour prévenir les riverains.

Coût :

Débroussaillage = 19 500 €

Abreuvoirs = 20 000 €

Plantes envahissantes = 7 000 €

> Rénovation d'un ponceau à Montguyon à SAULGES

Réfection des murs et du parapet d'un ponceau (rive droite)

Coût pour le SB Erve = 3 100 €

M. TROU rappelle qu'il y a un fort envasement en amont des ponceaux.

Une rencontre sur place sera organisée pour voir si des travaux de confortement de l'île sont possibles.

> Protection de berges au Moulin du Gô à ST PIERRE SUR ERVE

Travaux effectués par l'Entreprise GLASSIER BTP en avril 2014 pour un coût de 3000 €

Le secrétaire de séance
Gérard BRECHAUD



La Présidente,
Solange SCHLEGEL

